

# **PLAN DE DYNAMISATION DU COMMERCE DE PROXIMITE**

**PREAMBULE de M. Christian JACOB  
Ministre des petites et moyennes entreprises,  
du commerce, de l'artisanat,  
des professions libérales et de la consommation**

Depuis trois décennies, le commerce connaît une mutation profonde, caractérisée par la multiplication des centres commerciaux de périphérie, mais également par des transformations au sein même du tissu commercial de centre ville, comme en particulier le développement du commerce intégré ou franchisé.

Simultanément, la sociologie de notre pays a évolué. Les générations de l'immédiat après-guerre arrivent à l'âge mûr et privilégient une approche d'achat plus qualitative et plus sélective. Dans ce contexte, le commerce de proximité a un rôle déterminant à jouer pour répondre aux attentes nouvelles des consommateurs.

Le gouvernement a donc souhaité encourager des initiatives conduites par les partenaires locaux, commerçants et artisans, collectivités territoriales, chambres consulaires, qui seraient à même de constituer des exemples de ce que peut être une politique volontariste porteuse d'un dynamisme reconnu du commerce. Plusieurs millions d'euros ont été dédiés à cette démarche, ce qui permettra de donner aux candidatures retenues les moyens garantis, dans la durée, de réaliser leurs projets.

L'objectif est de déterminer par le biais d'expérimentations quelles sont les actions durables les plus porteuses de dynamisation du commerce en milieu urbain.

Une sélection sur dossier sera effectuée sur la base des propositions coordonnées par les chambres de commerce et d'industrie en partenariat avec les chambres de métiers et de l'artisanat, les collectivités locales et les associations de commerçants.

Ces propositions devront comporter cinq champs d'actions obligatoires, consister en des actions réellement structurantes sur une durée triennale et présenter des perspectives de continuité à partir de financements locaux.

Les projets retenus à l'issue d'un examen national se verront déléguer les sommes nécessaires aux actions sur l'ensemble de la période, la chambre de commerce et d'industrie assurant la gestion comptable des fonds.

A l'issue de ces expérimentations, un bilan des actions sera établi afin de permettre d'identifier celles qui se sont révélées les plus pertinentes pour la dynamisation de l'activité commerciale. Ces exemples feront l'objet d'une diffusion généralisée à destination de tous les acteurs concernés afin de permettre, à leur initiative, leur duplication.

Par cette opération d'ampleur en faveur du commerce de proximité, le gouvernement entend donner aux commerçants tous les moyens de pouvoir regarder de nouveau l'avenir avec confiance. Il a pour cela souhaité appuyer cette action par une campagne de communication en faveur de l'image de ce commerce, là encore d'une ampleur sans précédent : « commerçants, l'énergie de tout un pays ».

Je porterai une particulière attention au déroulement de cette opération et vous remercie de la mobilisation dont vous faites preuve pour permettre à cette démarche de connaître son meilleur développement.

**Christian JACOB**